

DECISION DE L'ORDONNATEUR

VIREMENT DE CREDIT N° 1

ARSICAUD Pascal, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal .
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : INSTALLATION SITE INTERNET NEOPSE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2051 (20) - 101 : Concessions, droits similai	2 640,00		
2111 (21) - 106 : Terrains nus	-2 640,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

A LA GENETOUBE, le 04/05/2026

Le Maire


